



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 05 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 29 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : SOLIDARITE

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés - Convention d'objectifs et de moyens

L'association Réseau Francophone Ville Amie des Aînés (RFVAA) contribue aux côtés des pouvoirs publics à créer les conditions d'une meilleure adaptation de la ville aux aînés.

La convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Dijon et l'association a pour but d'en soutenir les actions, en cohérence avec les différentes implications municipales menées pour soutenir le vieillissement actif et le partage des expériences entre les villes francophones unies dans ce même objectif.

L'association RFVAA s'engage à développer les objectifs définis ci-dessous en concertation avec la Ville de Dijon, visant à :

- Apporter une information aux villes et territoires souhaitant s'impliquer dans le programme Villes Amies des Aînés ;
- Accompagner les premières démarches des villes et territoires localement pour lancer les programmes internes ;
- Assurer le suivi administratif et financier de l'association ;
- Développer des outils de communication au service du programme Villes Amies des Aînés ;
- Organiser des conférences et des colloques pour promouvoir le programme Villes Amies des Aînés ;
- Communiquer dans la presse la dynamique des Villes Amies des Aînés mise en œuvre ;
- Contribuer aux programmes de recherche en lien avec les Universités sur la démarche Villes Amies des Aînés ;
- Accompagner, accueillir et former des étudiants s'impliquant sur le programme Villes Amies des Aînés ;
- Diffuser et promouvoir le Label Ami des Aînés® mis en œuvre par l'association ;
- Promouvoir l'implication de la Ville dans le programme Villes Amies des Aînés.

La Ville de Dijon met à disposition un attaché principal à temps plein en tant que délégué général du réseau à compter du 1^{er} janvier 2023. L'association RFVAA remboursera annuellement à la ville de Dijon l'intégralité du coût salarial correspondant.

L'association RFVAA, bénéficiera, par ailleurs, d'un appui matériel et informatique de la Ville de Dijon.

La participation annuelle de la Ville de Dijon est égale au montant de la cotisation de l'association pour les villes de 100 000 à 300 000 habitants (1 500€ en 2023). Par ailleurs, la Ville de Dijon versera, en complément des mises à disposition de moyens, une subvention de fonctionnement établie à 17 000 € en année pleine sur la période couverte par la convention soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Une convention d'objectifs et de moyens est établie sur cette même période afin de régir le partenariat qui vous est proposé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** la mise à disposition des moyens humains, matériels et financiers de la présente convention ;

- **d'accorder** une subvention de fonctionnement de 17 000 € par an sur la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes à intervenir pour son application ou son renouvellement dans la mesure où celle-ci ne sera pas modifiée.

SCRUTIN POUR : 58

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN